

PPDC Nantes multiflux ?

Destructions multiflux !

Pour répondre aux « exigences du marché », pour céder toujours plus au « dogme du client ROI à satisfaire » et son maître AMAZON (et son modèle logistique totalement déshumanisé et précarisé) Nantes va se doter de sa 1^{ère} plateforme multiflux en septembre 2019. Quand certains apôtres de la direction scandent haut et fort que ça sera créateur d'emplois au sein d'un seul et même site, que la direction nous saoule avec sa « bienveillance » et son « écoute individuelle », SUD s'inquiète des conséquences sur les emplois qui, eux, existent déjà et qui, eux, risquent de disparaître : Compression des effectifs, sous-traitance, horaires contraints, conditions de travail rétrogrades !?

La plateforme multiflux, quésako ?

Située à Carquefou près de la nouvelle prison (...), cet entrepôt de 7 000 m² accueillerait tous les colis destinés au 44, tous les PPI, la presse, les chrono, les IP. Une PIC bis !? Ce « nœud logistique », véritable pivot de la stratégie industrielle voulue par La Poste, a vocation à développer le colis en J+1 voire à terme en J avec les OLS (offres locales de services) et à déployer les nouvelles organisations au courrier. Ça c'est pour la vitrine. Derrière, c'est la sous-traitance, la méridienne, la sacoche et surtout la fermeture de plusieurs centres courriers et agences Coliposte. Un plan social déguisé ?

ACP : les deux agences Coliposte baisseront définitivement leur rideau le 23 septembre 2019. Depuis juillet 2015 et la mise en place de « l'expérimentation livraison du soir » les collègues s'entendaient dire que leurs agences avaient vocation à fermer, sans jamais avoir pu obtenir plus d'informations (une expertise indépendante a d'ailleurs été votée par les membres SUD au CHSCT). Une question qui met 2 ans et demie à trouver **enfin** une réponse... Mais cette même réponse pose énormément de questions pour l'avenir, vu l'intégration dans une PPDC et non plus une ACP. Quid du statut de Coliposte ? Quid des régimes de travail et horaires ? Quid des primes, challenges et bonus ? Qui va se taper les horaires de nuit (la plateforme serait ouverte de 3h à 22h30) pour trier les colis, qui pour faire le vrac

(merci les vertèbres) c'est-à-dire trier à même les camions ? Quid des circuits dédiés à la sous-traitance ? Si la direction touche au statut, elle nivellera par le haut ? Ne soyons pas dupes les collègues, la boîte nivelle toujours par le bas et elle ne laissera sûrement pas cohabiter plusieurs régimes et statuts au sein d'un même établissement. La direction dit vouloir maintenir le taux de sous-traitance aujourd'hui présents sur les ACP (40% des effectifs totaux) dans la plateforme multiflux, ce qui signifierait l'entrée de cette forme de précarité dans l'activité de distribution du courrier

PDC : Les tournées de La Chapelle sur Erdre, Carquefou et Sainte Luce intégreront elles aussi la PPDC multiflux, mais pas forcément toutes « physiquement » ; les tournées sacoche, méridiennes, tri au casque « **SENSO** » + le cortège de solutions logistiques mortifères pour notre santé et la notion de titulaires de quartiers... Merci le schéma directeur, merci aux signataires de l'accord antisocial... Nantes Eraudière échappe à cette intégration selon les dires de la direction, mais qu'en sera-t-il lors de leurs réorg' ? Touché par la sacoche et la méridienne quand même ?

PIC : La plateforme multiflux assurerait la dispersion aujourd'hui effectuée par les personnels de la PIC. Quid des effectifs qui assurent cette charge aujourd'hui à la PIC ? Quid des liaisons ? Quid des horaires pour les agents qui traitent le TCD ?

SUD appelle les collègues concernés à ne pas être abattus. REVENDIQUONS !

★ **Récupération des territoires dévolus à la sous-traitance avec intégrations des livreuses et livreurs intéressés !**

★ **Les circuits de livraison de colis doivent être affectés à des agents titulaires, comme à la distribution !**

★ **Les tournées sacoche signifient 7h par jour sur les vélos, Staby ou voitures jaune. Garder ses casiers, c'est mieux travailler et moins s'user à la tâche !**

★ **AMAZON et consorts n'ont pas à dicter la loi du marché. La Poste est le bien de toutes et tous, elle n'est pas à vendre !**

★ **Les conditions de travail et de rémunération doivent suivre ! Si La Poste a les moyens d'investir des millions dans cette plateforme multiflux, elle doit partager le gâteau !**

PRÉPARONS LA RIPOSTE !!!

